



OFFRE D'EMPLOI / FICHE DE POSTE

Maître de Port Adjoint

Convention collective nationale des ports de plaisance – IDCC 3183

1. Identification du poste

Intitulé du poste : Maître de Port Adjoint (H/F)

Service : Port de plaisance de Gruissan

Statut : Agent de contractuel Catégorie / Classification : selon convention collective 1182

Position hiérarchique : Sous l'autorité directe du Maître de Port Principal, du directeur Technique et du Directeur Général de l'Office de Tourisme. Encadrement fonctionnel d'agents portuaires et techniques

Lieu d'affectation : Port de plaisance de Gruissan (Grand Port et Bassin Barberousse)

Temps de travail : Temps complet – horaires adaptés aux contraintes portuaires (saisonnalité, astreintes, week-ends et jours fériés)

2. Contexte général du poste

Le Port de plaisance de Gruissan, port structurant du littoral audois, accueille une activité nautique soutenue tout au long de l'année et connaît une forte intensification en période estivale.

Dans ce contexte, le Maître de Port Adjoint joue un rôle clé dans l'exploitation quotidienne du port, la maintenance des infrastructures, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que dans la qualité de service rendue aux usagers.

3. Missions principales

- Participer à la planification, l'organisation et le suivi des travaux d'entretien courant et de maintenance des ouvrages portuaires (pontons, quais, voiries, réseaux, équipements techniques).
- Identifier les besoins techniques, élaborer des devis, suivre les interventions des entreprises et des régies internes.
- Contribuer à la gestion patrimoniale des installations portuaires.
- Veiller à la préservation de l'environnement portuaire (eau, déchets, nuisances, conformité réglementaire).
- Participer à la mise en œuvre et au respect des règlements portuaires, des consignes de sécurité et des plans d'intervention.
- Contribuer à l'amélioration continue des dispositifs de prévention des risques (usagers, agents, entreprises).
- Intervenir en appui du Maître de Port Principal lors des situations incidentelles ou d'urgence.
- Encadrer et coordonner les agents portuaires affectés aux missions techniques et d'exploitation.

- Organiser le travail des équipes en lien avec les priorités opérationnelles et la saisonnalité.
- Favoriser un fonctionnement collaboratif et une communication efficace au sein des équipes.
- Assurer une relation de proximité avec les plaisanciers, professionnels et usagers du port.
- Traiter les demandes et réclamations liées à l'amarrage, aux circulations, à l'alimentation en eau et en électricité.
- Participer à la coordination avec les partenaires institutionnels (services de secours, autorités, professionnels).
- Assister le Maître de Port Principal dans le pilotage opérationnel du site.
- Participer à la préparation des dossiers techniques, rapports et notes internes.
- Contribuer à la continuité du service public portuaire.

4. Profil recherché

CQPS ou équivalent dans les métiers portuaires, maritimes ou techniques. Niveau III apprécié

- Habilitation électrique
- CACES

Langues : Notions d'anglais technique appréciées (accueil plaisanciers étrangers)

Permis B et permis Côtier minimum obligatoires

Expérience significative dans un poste similaire ou dans les domaines de :

- Gestion portuaire
- Maintenance d'infrastructures
- Encadrement d'équipes techniques
- Une expérience en port de plaisance constitue un atout majeur.

5. Compétences et savoir-faire

Bonne connaissance :

- Des métiers portuaires de plaisance (matelotage, remorquage, mouillage, notamment)
- Des métiers du bâtiment, des infrastructures, des structures et équipements portuaires
- Des réseaux (eau, électricité)
- Des règles de sécurité et de sûreté portuaire
- Maîtrise des outils informatiques courants (bureautique pack Office, logiciels métier Alizée)
- Connaissances de la réalisation budgétaire en comptabilité publique
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.
- Capacité à travailler en équipe et à encadrer des agents.
- Aptitude à la gestion des conflits et au dialogue avec les usagers.
- Sens de l'anticipation et de la priorisation.
- Disponibilité et adaptabilité aux contraintes du service public portuaire, notamment en période estivale.

6. Conditions particulières

- Travail en extérieur quotidien, astreintes régulières.
- Interventions ponctuelles en horaires décalés, week-ends et jours fériés.
- Port obligatoire d'équipements de protection individuelle.

7. Rémunération

- Rémunération selon grille applicable au poste et expérience du candidat.
- Classification de référence issue de la fiche emploi FFPP (coefficients selon échelon).

8. Modalités de candidature

Les candidats sont invités à transmettre un CV détaillé et une lettre de motivation précisant l'intérêt pour le poste et le contexte portuaire au Port de Gruissan :

rh@gruissan-mediterranee.com